



**MAIRIE
DE
SAINT FRION
CREUSE**

CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU 19 septembre 2025**

Date de convocation 10 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Frion, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Christian ARNAUD.

Présents : Christian ARNAUD, Raoul CHANSEAUD, Cédric DELICQUE, Florence LEGROS, Jean-Pierre LEROUDIER, Pascal SAINT-CRICQ

Absents excusés : Jérôme ARNAUD, Céline BATTU, Pascal CANCALON, Christophe POUCHOL-BLANCHON

Pouvoirs : Jérôme ARNAUD donne pouvoir à Florence LEGROS, Pascal CANCALON donne pouvoir à Christian ARNAUD, Christophe POUCHOL-BLANCHON donne pouvoir à Raoul CHANSEAUD

Pascal SAINT-CRICQ a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Désignation d'un secrétaire de séance
- ❖ Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 11 avril 2025
- ❖ Décision Modificative au Budget Principal
- ❖ Réunion de présentation PLUI par Claude BIALOUX et Julie DELOBEAU

OUVERTURE DE LA SÉANCE à 19h30

-Désignation d'un(e) secrétaire de séance-

Pascal Saint-Cricq est désigné secrétaire de séance

-Approbation du PV de la dernière séance-

Pas de remarque, le Conseil Municipal valide le procès-verbal.

-Décision Modificative n°2 au Budget Principal -

Mr le Maire présente aux membres du Conseil une décision modificative au budget principal afin de pouvoir acquitter la facture concernant la mise en place du logiciel Cimetière de la Commune. La commande étant intervenue après le vote du budget, cette dépense n'avait pas été prévue, elle rentre dans le cadre de l'investissement.

Il convient donc de prendre une décision modificative afin de régulariser la comptabilité.

Dépenses de Fonctionnement (virement de crédits)	
615231	- 3500€
023	+3500€

Investissement (augmentation de crédits)			
Dépenses		Recettes	
2051 droits et concessions	+ 3500€	021	+3500€

- **Charge** Mr le Maire de l'exécution de la présente décision

D2025_022

-Réunion PLUI organisée par la Com. Com. Creuse Grand Sud-

Claude BIALOU et Julie DELOBEAU sont venus présentés le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

- Il faudra 4 à 5 ans pour l'élaboration. Cette année, c'est le diagnostic qui est établi. Le PLUI sera applicable jusqu'en 2040.
- C'est un document d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité. Seules Aubusson et Felletin ont un PLU en ce moment, maintenant toutes les communes doivent passer en PLUI, les anciens POS sont abrogés.
- PLUI : c'est un projet commun, une orientation commune, les communes auront à disposition un outil qui tiendra compte du territoire et de ses spécificités.
- Creuse Grand Sud a délibéré le 21/09/2023 pour la mise en place du PLUI
- 5 objectifs sont inscrits dans la délibération : adaptation au changement climatique, accueil et maintien des populations, préservation du patrimoine environnemental-architectural et paysage, maîtrise des ressources et développement économique soutenable.
- PLUI : ce sera un document consultable par tous, il sera entièrement dématérialisé.
- Il faut prendre en compte la zéro artificialisation : sur Creuse Grand Sud de 2011 à 2021 il s'est construit environ 120Ha. De 2021 à 2031, il faudra se tenir à 60 Ha. A partir de 2050, il n'y aura plus le droit de construire sans démolir en contrepartie.
- Organisation des prochaines années :
 - 2025 : enjeux, état des lieux, 1^{ères} orientations
 - 2026 : Projet d'aménagement et de développement durable
 - 2027 règlement graphique, règlement écrit, orientation d'aménagement, programmation.

- 2028 : Arrêt de projet, consultation des personnes publiques associées, enquête publique, approbation.
- Le reste de la réunion a été consacré à délimiter les différentes zones de la commune.

Tous les points ayant été abordés la séance est clôturée à 22h30.

Le 24 octobre après lecture, le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2025 est :

- **Approuvé à l'unanimité**
- **Approuvé assorti des modifications suivantes**
- **Rejeté**

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Pascal Saint-Cricq

Christian ARNAUD